

Règles de participation à la coupe du monde sur route 2018

Version au 12/03/2018

Principes généraux

Les objectifs de participation sont les suivants :

- retenir les athlètes qui ont le plus de chances d'obtenir le meilleur résultat possible au regard des caractéristiques du circuit, de l'opposition et le cas échéant des objectifs prioritaires futurs à venir, à titre individuel et collectif ;
- permettre à des athlètes à potentiel de s'aguerrir au niveau international en vue des échéances futures ;
- obtenir une classification internationale.

La sélection est opérée par le directeur sportif, après consultation des différents entraîneurs. La validation finale sera effectuée par le directeur technique national ou son adjoint chargé du haut niveau.

La représentation des différentes familles de handicap retrouvées dans le paracyclisme ne peut en aucun cas rentrer en compte dans le choix des coureurs.

Les sportifs identifiés dans le collectif France en début de saison sont automatiquement sélectionnés pour participer à la Coupe du monde 2018 de paracyclisme sur route sous les couleurs de l'équipe de France, si celle-ci est engagée. Dans le cas contraire, les sportifs pourront participer à titre individuel.

Tous les autres sportifs ont eux aussi la possibilité de participer à ces épreuves à titre individuel.

La participation de tout autre sportif devra être soumise à validation du comité de sélection pour un engagement à titre individuel.

Dans le cas d'un engagement individuel, tous les frais inhérents à la participation seront directement à la charge du sportif, **y compris les droits d'inscription de 75€ par sportif**. Le règlement de ces droits devra être impérativement réglé par chèque à l'ordre de la commission cyclisme de la FFH au plus tard une semaine avant l'épreuve. Dans le cas contraire, l'engagement ne sera pas confirmé.

Tous les coureurs engagés à titre individuel devront prendre contact sur place avec le responsable de l'équipe de France (ou son représentant désigné) qui sera seul habilité à retirer les dossards et le seul interlocuteur habilité à rentrer en contact avec l'organisateur.

Les engagements de tous les coureurs ne pourront être envisagés que dans la limite des quotas attribués à chaque nation par l'UCI. Pour information, chaque nation dispose pour chaque classe sportive d'un maximum de 3 places pour le contre-la-montre et de 6 places pour la course en ligne.

Les sportifs listés par la FFH seront prioritaires dans l'attribution des différents quotas.

Conditions préalables obligatoires pour postuler

- Avoir une double licence FFH/FFC à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'I.P.C. ;
- Répondre aux critères internationaux I.P.C. et UCI, administratifs et de classification, pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection ;
- Respecter l'éthique sportive de la commission sportive fédérale et signature la chartre règlement équipes de France & collectif handisport cyclisme ;
- Etre à jour du suivi médical imposé par le Ministère chargé des sports et la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir une personne référente pour assurer la planification et le suivi de l'entraînement ;
- Ne pas être sous le coup d'une sanction infligée par la commission de discipline fédérale.

Sportifs retenus d'office

Compte tenu des résultats sportifs enregistrés en 2017, et des objectifs établis par la fédération, les décisions suivantes ont été prises.

➤ **1^{ère} manche Ostende (Belgique) :**

Sont retenus en équipe de France :

ALENCON Katell (WC4)
AUBAGUE Quentin (MT1)
BOSREDON Mathieu (MH4)
CALMON David (MC4)
CECILLON Rodolph (MH2)
FOULON Dorian (MC5)
FRANEK David (MH3)
LACROIX François (MC2)
VERGNAUD Loïc (MH5)

Sont ensuite prioritaires, à titre individuel :

BEUGILLET Raphaël (MB)
FRITSCH Joseph (MH4)
GESLOT David (MT1)
JOUANNY Florian (MH2)
LERAY Grégory (MH3)
NARCE Ludovic (MH3)
ROCTON Théo (MC2)
SEVERI Damien (MC5)
RAMASSAMY Cédric (MC5)
TARSIM Riadh (MH3)
TESSON Vincent (MH3)

➤ **2^{ème} manche, Emmen (Pays-Bas) :**

Il n'y aura pas d'équipe de France engagée. Sont donc prioritaires, à titre individuel : tous les sportifs listés ci-dessus

➤ **3^{ème} manche, Baie-Comeau (Canada) :**

Une équipe de France sera engagée sur cette épreuve. La sélection sera établie sur la base des résultats obtenus lors des 2 premières manches.

Critères d'aide à la décision de participation pour les sportifs engagés en individuel et non listés

➤ ***Etalonnement de l'athlète par rapport au haut niveau international :***

Afin de déterminer les sportifs autorisés à participer, seront pris en compte :

- Les résultats obtenus lors des championnats du monde 2015;
- Les résultats obtenus sur les manches de Coupe du monde 2015 et 2016 ;
- La régularité des performances;
- La participation et les résultats enregistrés dans les épreuves internationales UCI C1 et EHC selon les critères définis ci-dessous :

Les coureurs devront impérativement faire remonter au directeur sportif tous leurs résultats obtenus à l'étranger, en précisant le nombre de partants et les nationalités présentes.

Le classement UCI pourra également servir de base à la réflexion mais ne garantira en rien une sélection automatique.

Afin de contribuer au développement de certaines classes sportives, un niveau sportif minimum ne sera pas exigé pour certaines classes sportives : toutes les classes féminines, tous les tricycles, MH1 et MH2. Néanmoins, le nombre d'engagés ne pourra pas dépasser les quotas attribués par l'UCI. Si tel était, le critère sportif sera déterminant.

➤ ***Résultats obtenus sur les épreuves du calendrier national FFH :***

La Fédération Française Handisport propose un calendrier de compétitions ouvertes à ses licenciés. Les résultats obtenus lors de ces épreuves seront également pris en compte, notamment les championnats de France et les épreuves de coupe de France.

Le titre de champion de France ne donne pas automatiquement accès aux manches de coupe du monde et les championnats du monde.

➤ ***Profil de l'athlète :***

Les coureurs autorisés à participer devront notamment :

- posséder des qualités spécifiques adaptées aux parcours des épreuves pour lesquels ils sont retenus

- avoir un état de forme optimum au moment de l'épreuve, en adéquation avec les objectifs fixés par la direction technique nationale

Le niveau d'entraînement de l'athlète, la qualité de son suivi de préparation sont également des facteurs observés. A ce titre, l'athlète devra impérativement fournir le nom et les coordonnées de l'entraîneur référent qui le suit.

La marge de progression de l'athlète, en lien avec le suivi de son entraînement, sera un autre facteur déterminant.

Dispositions spécifiques

La Direction technique nationale se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs athlètes n'ayant pas pu honorer les critères de sélections afin de pouvoir présenter en toute circonstance la meilleure délégation française possible.

Calendrier

Epreuves	Dates	Equipe de France	Date limite dépôt de candidature
1 ^{ère} manche : Ostende (Belgique)	03 au 06/05/2018	oui	01/04/2018
2 ^{ème} manche : Emmen (Pays Bas)	06 au 08/07/2018	non	05/06/2018
3 ^{ème} manche : Baie-Comeau (Canada)	15 au 19/08/2018	oui	10/07/2018

Tous les sportifs désirant participer aux épreuves devront impérativement en faire la demande auprès du directeur sportif avant la date indiquée.